

# La citoyenneté

*Les définitions de la citoyenneté ne se recouvrent pas, elles sont le produit de conflits et de compromis entre des conceptions diverses, entre des groupes sociaux opposés, selon les rapports de force qui s'établissaient entre eux. La définition a évolué au cours du temps et continue à le faire.*

Dominique Schnapper, *Citoyenneté*, Encyclopédie Universalis.

## Repères chronologiques

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>-508-507</b> | Réformes de Clisthène à Athènes.  |
| <b>-451</b>     | Lois des Douze Tables à Rome.   |
| <b>212</b>      | Édit de Caracalla.  |
| <b>1789</b>     | Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en France.  |
| <b>1868</b>     | Vote du XIV <sup>e</sup> amendement à la Constitution américaine.   |
| <b>1948</b>     | La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme juxtapose droits civils et politiques avec des droits économiques, sociaux et culturels. |
| <b>1958</b>     | La Constitution stipule que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.                                    |
| <b>1992</b>     | Le Traité de Maastricht institue une citoyenneté de superposition de l'Union européenne.  |

## Données chiffrées Les jeunes et la citoyenneté en 2016

- 70 % des jeunes attendent que les politiques s'adressent spécifiquement à leurs problèmes.
- 64 % des 18-30 ans inscrits sur les listes électorales ne sont pas allés voter au premier tour des dernières élections régionales.
- Le FN y a remporté 34 % des voix, soit 4 points de plus que la moyenne dans cette classe d'âge, soit 14 points de plus que la moyenne.
- Les jeunes ont en priorité trois enjeux : l'emploi à 47 % (contre 41 % pour l'ensemble des votants), la sécurité à 34 % (contre 39 %) et l'immigration à 32 % (contre 34 %).
- Leurs attentes concernent d'abord la lutte contre le chômage (pour 70 % d'entre eux), loin devant l'accès au logement (33 %), la lutte contre le décrochage scolaire (31 %) ou le développement des études en alternance (26 %).

D'après *La Croix* du 25/5/2016 et deux sondages réalisés par OpinionWay et TNS Sofres.

La citoyenneté est devenue un mot-valise employé, selon Anicet Le Pors, à tout propos et le plus souvent pour masquer la vacuité d'un discours, alors même qu'il a une signification précise.

Selon le Larousse, c'est en effet « l'état ou la qualité qui permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société et de participer à la vie politique ».

La citoyenneté serait aujourd'hui en crise en raison des multiples problèmes auxquelles elle se trouve confrontée dans les démocraties : les incivilités et la violence, l'abstention électorale, la diversité culturelle, la construction d'autres identités dans le contexte de la mondialisation...

D'où vient le concept ? Pourquoi est-il à la fois critiqué et évoqué dans les sociétés occidentales en crise ?

## I. La citoyenneté, une généalogie discontinue depuis l'Antiquité

### La citoyenneté en Grèce et à Rome

La citoyenneté est un héritage des Cités grecques des VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. C'est là que s'élabora la *politéia*, concept qui alliait la citoyenneté au mode d'organisation de la cité. Dans le système athénien qui dura deux siècles, tous les citoyens (un habitant sur dix environ) qui devaient un service militaire (éphébie) obligatoire étaient égaux devant la loi et participaient à la vie politique que ce soit en allant à l'Ecclésia, en étant tirés au sort pour participer à la Boulé (Conseil) ou à l'Héliée (tribunal), ou en étant élus aux magistratures publiques. L'autre grande civilisation, la civilisation romaine, qui adopta la citoyenneté dans l'Antiquité eut une approche sensiblement différente même si elle évolua au cours des siècles. Comme à Athènes, en contrepartie de devoirs (service militaire, paiement de l'impôt), les citoyens disposaient de droits politiques (droit de vote aux Comices et d'être élu magistrat), civils (propriété, mariage) et juridiques (protections diverses) mais, contrairement à Athènes, ils n'ont jamais été vraiment associés au pouvoir effectif, y compris sous la République entre 509 et 27 avant J.-C... En contrepartie toutefois, la citoyenneté romaine fut accordée à un nombre toujours plus grand de sujets romains jusqu'à ce que l'Édit de Caracalla en 212 l'accorde à tous les hommes libres de l'Empire.

### Une longue éclipse de la citoyenneté

Le concept s'édulcora avec l'effondrement de l'Empire, le Moyen Âge et la mise en place d'un système féodal imprégné de christianisme qui laissa la place à une royauté qui devint absolue entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il ne disparut cependant pas en raison de la permanence de grands textes comme la *République* d'Aristote ou du développement des libertés dans les cités médiévales à partir des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle toutefois, on assista à une résurgence de l'idéal républicain avec Nicolas Machiavel (*Discours sur la première décade de Tite-Live*,

1531) ou Jean Bodin (*Les Six livres de la République*, 1576) avant Montesquieu (*L'Esprit des lois*, 1748) et J.-J. Rousseau (*Du contrat social*, 1762) au XVIII<sup>e</sup> siècle. La citoyenneté fit enfin son retour lors des révolutions américaine et française.

### **Des conceptions de la citoyenneté qui diffèrent au gré des expériences historiques**

La citoyenneté a aujourd'hui une dimension universelle mais dont les formes peuvent varier selon les traditions historiques, les influences politiques et historiques de chaque pays. La doctrine distingue globalement deux grandes tendances. La première, dite libérale et inspirée de Locke, que l'on peut trouver en Angleterre ainsi que dans la plupart des instruments internationaux, met en avant les droits individuels et inaliénables du citoyen. La seconde, dite républicaine, et plutôt de tradition française, est d'abord attachée à la démocratie et à la liberté politique. Le bon citoyen y est celui qui respecte les lois, remplit ses obligations, connaît l'histoire nationale et les symboles qui s'y rattachent, recherche l'intérêt collectif... La différence des conceptions peut aussi se lire dans l'extrême diversité des systèmes politiques et des institutions : plus ou moins grande concentration des pouvoirs, existence d'institutions ici, qui sont contestées ailleurs (référendum, *recall*...).

## **II. L'exercice de la citoyenneté**

### **Le citoyen, sujet de droit**

Être citoyen est d'abord être un sujet de droit qui dispose de droits et de devoirs qui sont ceux de tout être humain mais auxquels s'ajoutent plusieurs droits et devoirs particuliers. Au titre des premiers, le citoyen dispose à ce titre de droits civils et politiques. Il jouit des libertés individuelles, c'est-à-dire de la liberté de conscience et d'expression, de la liberté d'aller et venir, de se marier, d'être présumé innocent s'il est arrêté par la police et présenté à la justice, d'avoir un avocat pour le défendre, d'être traité par la justice selon une loi égale pour tous, d'être membre d'un parti ou d'un syndicat... En contrepartie, il a l'obligation de respecter les lois, de participer aux dépenses collectives en fonction de ses ressources. Au titre des seconds, il dispose des droits politiques, c'est-à-dire de voter pour les représentants du peuple et d'être candidat aux élections ainsi qu'à toutes les fonctions publiques. Il a enfin l'obligation de défendre la société dont il est membre, si elle se trouve menacée.

### **Le citoyen détenteur de la souveraineté politique**

C'est, dans la tradition des Lumières, un acquis de la Révolution de penser que l'intérêt général est une transcendance des particularismes : constitués en nation (article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen), les citoyens cessent d'être des individus concrets pour agir dans l'espace public en tant que citoyens.

C'est ainsi l'ensemble des citoyens, constitués en collectivité politique ou en « communauté des citoyens », qui, par l'élection, choisit les gouvernants qui gouvernent en leur nom et restent sous leur contrôle. L'ensemble des citoyens

est bien ainsi à la source du pouvoir comme des décisions prises en son nom. C'est aussi l'ensemble des citoyens qui, au gré des différentes constitutions et au rythme du calendrier électoral, contrôle et sanctionne l'action des gouvernants issus de l'élection. Les gouvernés reconnaissent qu'ils doivent obéir aux ordres des gouvernants parce que ceux qui leur donnent ces ordres ont été choisis par eux et restent sous leur contrôle.

### **La citoyenneté comme productrice de lien social**

Vivre ensemble dans les démocraties modernes, ce n'est plus comme jadis, ou ailleurs, partager la même religion ou être sujets du même monarque mais partager un pacte républicain aux termes duquel chaque citoyen a droit au même respect et à la même dignité. Pour Dominique Schnapper, ce principe de légitimité s'est traduit en France, République « démocratique et sociale », par la prééminence toujours plus affirmée de l'individu-citoyen aux dépens du collectif en raison d'une montée récente des droits subjectifs – les droits des individus – aux dépens des droits objectifs, liés aux exigences de la vie collective. Le juriste Jean Carbonnier (1908-2003) souligne que deux causes ont concouru à cette évolution : la place prise par la seconde génération des Droits de l'homme (le droit à l'emploi, au logement, au repos, aux loisirs) et la montée de l'individualisme dans les mœurs qui ont conduit à reconnaître les droits des individus aux dépens de l'institution familiale... Cette politique de distribution de promesses que Carbonnier a pu comparer à l'émission de papier-monnaie sans garantie de pouvoir d'achat, ne pouvait conduire, selon lui, qu'à l'inflation du droit et à sa confusion, « à la frustration la plus amère », aux « passions », à l'agitation et aux revendications.

## **III. La citoyenneté face à ses problèmes**

### **La fiction du citoyen désincarné**

La citoyenneté, qui repose sur un principe d'arrachement du citoyen à toutes ses caractéristiques, historiques, religieuses et sociales, a pu susciter – et continue de le faire – des tensions fondamentales dans la mesure où l'égalité civile, juridique et politique du citoyen s'oppose aux références historiques et religieuses des individus ainsi qu'à leurs inégalités économiques et sociales. Il s'agit d'un débat déjà ancien puisqu'il remonte dès le XIX<sup>e</sup> siècle avec une contestation venue à la fois du mouvement contre-révolutionnaire et du marxisme. Selon le premier, de Joseph de Maistre (1753-1821) à Charles Maurras (1868-1952), l'individu est une réalité seconde par rapport à la société et l'avènement d'une structure politique artificielle ne peut que produire l'avènement d'un homme coupé de ses racines (cf. Maurice Barrès, *Les Déracinés*, 1897). Pour le second, la citoyenneté est un leurre en raison du décalage entre égalité civile et politique et égalité économique et sociale. Aujourd'hui, ce débat est réactivé et dépassé par la question de savoir si l'islam, un véritable système de vie qui privilégie le religieux, serait contradictoire par essence ou par héritage historique à la citoyenneté française comme aux règles

et valeurs républicaines. Il est illustré par Tariq Ramadan, *Les Musulmans dans la laïcité*, 1994, ainsi que par ses nombreux contestataires autour de débats parfois très concrets : faut-il lapider les femmes adultères ? Peut-on battre sa femme ?

### **Une citoyenneté en crise**

La citoyenneté serait affectée par une crise multiforme aux allures de poupées gigognes : crise de système, crise des représentations, crise de l'individualité avec une montée des incivilités. Les sociétés occidentales seraient ainsi profondément ébranlées par la remise en cause des structures familiales, des cadres humains traditionnels où s'exprimait la citoyenneté (le village), de l'appartenance à une classe sociale, de l'appartenance nationale avec la mondialisation et/ou la construction de l'Union européenne. Le phénomène a pour conséquence une crise des représentations avec le déclin simultané des structures traditionnelles d'encadrement : partis, services publics, associations, églises et familles. Les incivilités enfin, selon Sebastian Roché, *La société incivile*, 1996, s'expliqueraient par une tolérance plus grande de la société vis-à-vis des déviances mineures, une déstructuration sociale engendrant un climat d'insécurité et de peur, une plus grande difficulté des adolescents à contrôler leurs émotions et pulsions avec une tendance plus grande à la violence, par les difficultés croissantes, enfin, des institutions à y riposter en raison d'un renoncement des citoyens à les y aider.

### **Des pouvoirs publics qui relèvent le défi**

Alors que la citoyenneté européenne « est largement une ambition incantatoire, voire un abus de langage » elle reste d'abord nationale et sa promotion passe d'abord par l'information. À titre d'exemple, la France a fait des efforts en ce domaine : l'apprentissage de la citoyenneté a été constamment renforcé à l'école depuis les années 1990 en dépit de résultats jugés comme décevants par le ministère de l'Éducation nationale (rapport 2015 du Conseil national d'évaluation du système scolaire) ; une Charte des droits et devoirs du citoyen français a été élaborée en 2012 et un Livret du citoyen est également désormais remis avec les cartes d'électeurs aux jeunes nouvellement inscrits sur les listes électorales et ayant obtenu la majorité depuis le 1<sup>er</sup> mars de l'année précédente. Sans doute, comme le propose D. Schnapper, faut-il aller plus loin et repenser la citoyenneté politique et individuelle autour des droits sociaux afin de reconstruire un espace public qui transcende la société concrète, ses divisions et ses inégalités, c'est la démarche entreprise avec la loi Égalité et Citoyenneté de 2016.

Comme dans d'autres domaines, la mondialisation a rebattu les cartes de la citoyenneté et comme dans d'autres domaines aussi, les solutions se révèlent difficiles à mettre en œuvre même si cette dernière n'a jamais été un cadre figé mais s'est révélée dynamique.

Il semble par contre vain, dans la mesure où ses conquêtes se sont toujours effectuées dans le cadre national, de vouloir, pour l'heure du moins, les rechercher dans un cadre plus large, qu'il soit européen ou mondial.

## Les mots du chapitre

**Citoyenneté européenne :** Elle ouvre des droits comme le droit de circuler et de séjourner, de travailler et d'étudier sur le territoire des autres pays membres, le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections du Parlement européen, le droit de pétition et d'initiative citoyenne, la protection consulaire des autorités diplomatiques d'un autre État membre si l'État n'est pas représenté dans un pays tiers...

**Droit subjectif :** Par opposition au droit objectif auquel tout le monde est soumis, les droits subjectifs sont ceux qui sont reconnus à un individu ou à un groupe d'individus.

**Droits de seconde génération :** Ce sont pour l'essentiel les droits au travail, au logement, à la santé... On en serait aujourd'hui aux droits de la 3<sup>e</sup> (dont le droit à la différence ou le droit des minorités), voire de 4<sup>e</sup> génération (droit des personnes faibles comme les enfants et les handicapés).

**Lien social :** Le lien social désigne l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents.

**Loi Égalité et Citoyenneté :** Aux termes de ses attendus, la loi a pour fonction de renforcer l'action de l'État pour rassembler tous les Français autour des valeurs de la République (extension du service civique, création d'une réserve civique, création d'un congé d'engagement) et pour s'attaquer aux obstacles auxquels est confrontée une partie de la population dans ses conditions de vie (logement, accès à la fonction publique, lutte contre les discriminations...).

## Bibliographie

- Yves Michaud, *Citoyenneté et loyauté*, Kero, 2017.  
*L'auteur, universitaire et philosophe, qui fait le constat d'une crise de la citoyenneté, lance un appel aux Français pour qu'ils redeviennent citoyens, c'est-à-dire membres d'une communauté politique dont on accepte les règles et à laquelle on tient. Le problème, selon lui, tient en effet à la fois au délitement du respect des codes sous les coups des « incivismes de toutes sortes » ainsi qu'à l'affaiblissement du sentiment d'appartenance au corps politique en raison d'une citoyenneté devenue automatique. Pour en restaurer le sens, il propose d'en revenir à une loyauté forgée par un parcours (formation à la citoyenneté à l'école primaire, participation à un service civique pour les garçons comme pour les filles) qui déboucherait sur la prestation d'un serment d'allégeance et de loyauté à la République. À son issue, les jeunes accéderaient à la majorité et au droit de vote. Tout manquement (allégeance à un pouvoir religieux, fraude fiscale massive et organisée, actes de barbarie) entraînerait ensuite la privation des droits civiques, économiques et sociaux, qui deviendrait une véritable peine de mort civile.*
- François Jeger et Olivier Peraldi, *Chiffres et Citoyenneté, 16 mesures pour un sursaut démocratique*, Hermann, 2016.
- Igor Martinache, *La citoyenneté, un lien social en crise*, Bréal, 2016.
- Dominique Schnapper, Christian Bachelier, *Qu'est-ce que la citoyenneté*, Essai poche, Gallimard, 2000.

➔ **LA DÉMOCRATIE, LA RÉPUBLIQUE, LES DROITS DE L'HOMME, ÉCOLE ET ÉDUCATION, LA MONDIALISATION**

# Féminisme et égalité des droits

*L'inégalité des sexes reste en fait le plus grand démenti à l'universalité des droits de l'homme dans leur sens le plus fondamental.*

Sylviane Agacinski, *Libération*, 9/03/2002.

## Repères chronologiques

- 1622** Marie de Gournay, *L'Égalité des hommes et des femmes*.
- 1790** Nicolas Condorcet, *Sur l'admission des femmes au droit de cité*.
- 1867** John Stuart Mill, *L'asservissement des femmes*.
- 1869** Léodile Champseix crée la Société pour la revendication des droits civils des femmes (France).
- 1903** Emmeline Pankhurst crée la Women'Social and Political Union (Royaume-Uni)
- 1949** Simone de Beauvoir publie *Le Deuxième sexe*.

## Données chiffrées La répartition hommes/femmes

Dans le monde, la population masculine représente 50,4 % de la population mondiale. Il naît plus de garçons que de filles (107 contre 100) mais les garçons meurent plus que les filles dans l'enfance comme à l'âge adulte et, en France, 8 centenaires sur 10 sont des femmes.

Ces statistiques peuvent varier : les pays du Nord ont une répartition à peu près égalitaire, les pays musulmans en général, l'Inde et la Chine ont une proportion plus faible de femmes (48, 3 %), la Russie au contraire a une proportion plus importante (53 %) de femmes en raison de la surmortalité masculine liée à l'alcool. Les chiffres très bas de la population féminine dans les Émirats (26 %) comme au Qatar (22 %) s'expliquent par une immigration massive quasi masculine qui modifie radicalement la répartition hommes/femmes de ces pays.

Sources : INED et Banque mondiale.

Le terme de féminisme passe pour être apparu pour la première fois en France chez Fourier vers 1830 même si c'est Alexandre Dumas fils qui fabrique le néologisme en 1872 afin de qualifier, de façon péjorative, le manque de virilité de certains hommes...

Aujourd'hui, le féminisme peut être défini comme l'ensemble des mouvements et d'idées, qu'elles soient philosophiques, politiques ou sociales, qui ont pour but d'atteindre l'égalité avec les hommes tant sur les plans juridique que social. Il s'agit, par la promotion du droit des femmes, d'abolir les inégalités homme-femme, que ce soit dans la sphère publique, civile ou privée...

Ce mouvement a connu nombre d'aléas au cours de l'histoire. S'il peut apparaître aujourd'hui vainqueur, voire triomphant dans les pays développés au point d'en paraître parfois excessif comme aux États-Unis, il n'en reste pas moins que ces progrès restent souvent fragiles, quand ils ne sont pas sérieusement menacés dans nombre de régions du monde.

## I. Un combat ancien...

### Une protohistoire ancienne

Selon Robert Flacelière, c'est chez Socrate que l'on trouverait le premier propos féministe (Xénophon, *Le Banquet*) selon lequel « la nature de la femme n'est nullement inférieure à celle de l'homme, sauf qu'elle manque de savoir et de force ». Il aurait ainsi alimenté un premier courant féministe dans l'Athènes du V<sup>e</sup> siècle au temps de la guerre du Péloponnèse, même s'il faut attendre Plutarque pour affirmer que les femmes aussi bien que les garçons peuvent éveiller un amour véritable... À l'époque romaine pourtant, la femme a un statut qui s'apparente à celui des enfants, et reste sous la dépendance de son père puis de son mari.

Au Moyen Âge au contraire, selon Georges Duby, *La Femme, le chevalier le prêtre* (1980) et Régine Pernoud, *La femme au temps des cathédrales* (1980), la condition de la femme aurait atteint son zénith entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles en raison de la nouvelle doctrine du mariage élaborée par l'Église qui affecta aussi bien la spiritualité que la conduite de la maison, les activités économiques et l'exercice d'un pouvoir (celui des comtesses, reines, impératrices) parfois sans partage.

### L'ère glaciaire de la condition féminine

La redécouverte du droit romain en Occident lors de la Renaissance aurait ensuite fait reculer les acquis de la condition des femmes, suscitant des réactions comme celle de Marie de Gournay dans *Égalité des hommes et des femmes* en 1622. Les femmes furent ainsi progressivement exclues de la sphère politique et publique et redevinrent de véritables mineures qui, juridiquement incapables, furent exclues des fonctions et métiers auxquelles elles avaient accédé précédemment : médecine populaire, guildes d'artisans... alors que la persécution contre les sorcières, souvent des sages-femmes et guérisseuses, connut son apogée entre les années 1560 et 1630. La situation des femmes ne s'améliora guère, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, même si l'importance nouvelle accordée à la vie familiale eut des conséquences ambivalentes sur le statut des femmes : la femme de lettres ou de sciences fut assimilée aux Précieuses (Molière, *Les Précieuses ridicules*, 1659) et Rousseau comme Kant